

Table des matières

Avant-propos	7
Jacques ROGGE	
Préface	9
Étienne CEREXHE	
Introduction	11
LUC SILANCE	
I. Le mythe	12
II. Les décès	12
III. Les premières mesures	13
IV. La loi	13
V. Les décrets	16
VI. Les ordres juridiques	17
VII. La situation actuelle	21
VIII. L'Agence mondiale antidopage	22
IX. Les questions	24
X. Le sport	25
PARTIE 1. – QUI RÉGLEMENTE ?	27
Titre 1. Le point de vue général	29
Claude-Louis GALLIEN	
I. Comment définir le dopage ?	30
II. Qui se dope ?	32
III. Pourquoi se dope-t-on ?	33
IV. Comment se dope-t-on ?	34
V. Qui profite du dopage ?	36
VI. Pourquoi faut-il lutter contre le dopage ?	37
VII. Comment lutter contre le dopage ?	40

VIII. Qui est compétent?	43
IX. Qui réglemente?	43
X. Qui sanctionne?	45
XI. Qui informe?	47
Titre 2. Le point de vue du magistrat	51
Paul MARTENS	
I. Le sport et le droit	51
II. Le sport et le dopage	51
III. La répression du dopage et le droit communautaire	52
IV. La lutte contre le dopage et les règles répartitrices de compétence	54
V. Les suites de l'arrêt n° 62/2008	55
VI. La lutte contre le dopage et le respect de la vie privée	56
VII. La lutte contre le dopage et le droit à un juge	57
Conclusion	59
Titre 3. Le point de vue du dirigeant sportif	61
Dominique GAVAGE	
Introduction	61
I. Contexte international	62
A. La spécificité du sport reconnue au niveau européen	62
B. La Déclaration de Lausanne et la création de l'AMA	62
C. La Déclaration de Copenhague	64
D. La Convention de l'UNESCO	65
II. Contexte sportif	67
A. La Charte olympique	67
B. Les fédérations internationales	68
C. Les fédérations nationales et régionales	68
D. Les organisations nationales antidopage	68
III. Contexte national	70
A. Les lois applicables	70
1. La loi du 2 avril 1965	70
2. Les lois pénales	70

B.	Les décrets régionaux	71
1.	Réglementation en Communauté flamande	72
2.	Réglementation en Communauté française	82
3.	Réglementation en Communauté germanophone	86
4.	Réglementation en Région de Bruxelles-Capitale	90
5.	Les accords de coopération	92
IV.	Conclusions	93
 PARTIE 2. – QUI SANCTIONNE ?		95
 Titre 1. Le point de vue du professeur		97
Gérald SIMON		
 Titre 2. Le point de vue de l'arbitre		103
Léo VANDEVELDE		
I.	Introduction	103
II.	Arbitrage en matière de dopage – Litiges devant la CBAS	104
A.	La cause R.M. contre l'ASBL Royale Ligue Vélocipédique Belge	104
1.	Objet du litige	104
2.	Faits et antécédents de la cause	104
3.	Considérations et décision de la CBAS	105
B.	La cause G.R. contre l'ASBL Royale Ligue Vélocipédique Belge	106
1.	Objet du litige	106
2.	Faits et antécédents de la cause	106
3.	Considérations et décision de la CBAS	107
III.	Conclusions	108
 Titre 3. Le point de vue de l'avocat		111
Luc MISSON		
I.	Méthodologie de notre approche	111
II.	Mon analyse personnelle du phénomène du dopage en sept postulats	112

Remarques préalables	112
A. Premier postulat: Dans les sports «physiques», le dopage est devenu obligatoire	113
B. Deuxième postulat: Le dopage est un phénomène industriel	114
C. Troisième postulat: La lutte antidopage donne de moins en moins de résultats	115
D. Quatrième postulat: Le dopage-bricolage solitaire n'existe plus que chez les amateurs	117
E. Cinquième postulat: Le dopage est aujourd'hui largement sécurisé	118
F. Sixième postulat: Le dopage a une dimension politique	120
G. Septième postulat: Les fédérations sportives et particulièrement les grandes fédérations internationales ne sont pas dignes de confiance	120
III. Première conclusion pragmatique	121
IV. Seconde conclusion: la lutte antidopage implique une violation lourde des droits de l'homme tels que garantis notamment par la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme (ci-après CEDH)	122
V. Réflexion finale quant à un examen de proportionnalité	125
Questions et réponses	127
Conclusions	141
Benoît CEREXHE	